

RELEVE DES AVIS EMIS PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2003

ORDRE DU JOUR	DECISION OU AVIS	DESTINATAIRE (pour suite à donner)
Point n° 1 – Approbation des comptes-rendus des séances du Conseil Scientifique des 26 juin, 10 juillet, 22 septembre et 25 septembre 2003	Le compte rendu du 26 juin est approuvé à l'unanimité (13 voix) Le compte rendu du 10 juillet est approuvé à l'unanimité avec une modification (13 voix) Le compte rendu du 22 septembre est approuvé à l'unanimité (13 voix) Le compte rendu du 25 septembre est approuvé à l'unanimité avec une modification (13 voix)	DRRE
Point n°2 – - Information sur le projet de création de l'Institut des Techniques Avancées du Vivant (I.T.A.V.) – Rapporteur Monsieur A.M. BOUDET, - Information sur le projet de Cancéropôle – Rapporteur : Monsieur G. DELSOL	Monsieur Professeur Alain BOUDET présente le projet création de l'Institut des Techniques Avancées du Vivant (I.T.A.V.) Monsieur le Professeur Georges DELSOL présente le projet du Cancéropôle	DRRE
Point n° 3 Convention d'hébergement d'une équipe de recherche de l'UPS à l'INRA dans le cadre de l'Institut de Recherche sur les Grands Mammifères - Rapporteur : M. S. AULAGNIER	Monsieur AULAGNIER a présenté l'Institut de Recherche sur les Grands Mammifères (IRGM) et le projet d'un contrat de l'UPS à l'INRA La convention d'hébergement est approuvée à l'unanimité après modifications	DRRE INRA
Point n°4 - Informations générales	Monsieur ROLS présente l'évolution des domaines issus de la réflexion des Cellules Opérationnelles du CS et du CEVU Monsieur SAYAH présente le bilan de la négociation du Contrat Quadriennal 2003-2006, volet hors recherche	

Point n°5 – Actualisation de la plaquette de l'Université Paul Sabatier relative au fonctionnement de la Recherche (procédure d'officialisation et responsabilités des directeurs des laboratoires)	Le texte est approuvé à l'unanimité et sera présenté à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Université	DRRE DAG								
Point n°6 - Contrat quadriennal 2003-2006 : Procédure d'officialisation des laboratoires universitaires et groupes de recherche Clinique et Bioclinique (G.R.C.B.) - Reconnaissance de l'Université - Soutien financier par le BQR	<p>La liste des laboratoires universitaires, GRCB et LSR est approuvée à l'unanimité (17 voix) et sera proposée à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Université</p> <p>La proposition d'intégration du laboratoire de Monsieur MOYENS dans celui de Madame GREGOIRE et l'avis défavorable pour la reconnaissance du laboratoire de Monsieur ARMANS sont approuvés à l'unanimité.</p> <p>Sur l'enveloppe ASUPS (AO 2) un financement récurrent de base de 500 € par chercheur/an est approuvé à l'unanimité, soit une enveloppe de 54 500 E</p>	DRRE DAG								
Point n°7 - Répartition du BQR 2003 : soutien à l'accès à la documentation électronique (SCD)	Un soutien de 25 000 euros à la documentation électronique, sur le BQR 2003, est approuvé à l'unanimité	DRRE								
Point n°8 - BQR 2004 : Principe de répartition des différentes enveloppes	<p>Un soutien de 25 000 euros à la SCD, sur le BQR 2004, est approuvé à l'unanimité (15 voix moins 2 abstentions), sous réserve de l'état d'avancement du groupe de réflexion sur la documentation électronique du SCD.</p> <p>La proposition suivante est approuvée à l'unanimité (moins 1 abstention) :</p> <p>ASUPS</p> <table> <tbody> <tr> <td>AO1</td> <td>430 000 €</td> </tr> <tr> <td>AO2</td> <td>54 500 €</td> </tr> <tr> <td>AO3</td> <td>128 414 €</td> </tr> <tr> <td>AO4</td> <td>60 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	AO1	430 000 €	AO2	54 500 €	AO3	128 414 €	AO4	60 000 €	DRRE
AO1	430 000 €									
AO2	54 500 €									
AO3	128 414 €									
AO4	60 000 €									
Point n°9 – Attribution des allocations de D.E.A. - Contingent de l'année 2003-2004 (sous réserve)	Le contingent de 152 allocations de D.E.A. sera réparti en priorité aux critères sociaux. Ce point est reporté au prochain Conseil Scientifique									

Point n°10 – Questions diverses	La contribution des entreprises hébergées à l'UPS sera répartie comme suit pour l'exercice 2004 : 35 % au laboratoire d'accueil 35 % à la composante (UFR, Institut ou Faculté) 30 % au Fonds de Valorisation de la Recherche	
--	--	--

A Toulouse, le 27 novembre 2003,

Le Président de l'Université,

Professeur Jean François SAUTEREAU